

**AMAP EN PAYS DE FAYENCE**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2014**  
*(EXERCICE 2013)*

**RAPPORT FINANCIER**

Comme d'ordinaire, la comptabilité de l'AMAP est extrêmement simple : il faut en effet toujours rappeler que le règlement des « paniers » par les adhérents est fait directement à l'ordre des producteurs, l'Amap ne servant que de boîte aux lettres pour la transmission des contrats et des règlements. Ces échanges directs n'interviennent donc aucunement dans les comptes de notre association.

La quasi totalité des recettes est constituée des cotisations des adhérents, ainsi que de dons éventuels. Les débits correspondent à des dépenses de fonctionnement courant : frais bancaires, électricité du local, assurance, etc.

**Peu de faits marquants pour 2013 :**

- un reliquat de frais bancaire pour la clôture de notre compte bancaire à la NEF
- le changement de local avec quelques menus frais d'aménagement.
- Les frais d'électricité sont importants dans l'exercice 2013 car ils correspondent en fait à 1 an et demi. En raison du changement de banque en 2012, une adhérente a fait l'avance de l'électricité due au titre de 2012 et le remboursement du solde de cette avance (la moitié) n'a pu en être réalisé qu'en 2013.
- La fête de l'AMAP en Avril 2013 a permis d'améliorer un peu la trésorerie, qui malgré nos faibles besoins, était un peu trop juste pour faire face à des dépenses occasionnelles ou imprévues comme par exemple le changement de local.

<b>Catégorie</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Frais bancaires	-25,10 €	
Cotisations		529,25 €
Électricité	-225,00 €	
Assurance	-186,32 €	
Fête de l'AMAP		139,45 €
Nouveau local	-53,80 €	
Divers	-27,30 €	
<b>Totaux</b>	<b>-517,52 €</b>	<b>668,70 €</b>

## Perspectives 2014

Notre compte bancaire arrêté à la date du 30 Août 2014 est créditeur de 306,80 € et la caisse créditrice de 73,45 €. Sauf surprise, il reste à acquitter avant fin 2014 : un forfait de 150,00 € d'électricité pour le local prêté par Tassy ainsi que l'échéance d'assurance pour un montant d'environ 190,00 €. Le bilan de la présente fête de l'AMAP n'étant pas connu, nous espérons qu'il sera équilibré voire légèrement bénéficiaire.

Nos modestes finances sont donc à peu près équilibrées mais il suffirait d'un petit aléa, comme un frigo en panne pour que la situation devienne tendue.

Il revient donc à l'assemblée générale de décider si nous augmentons très légèrement le montant de la cotisation ou bien si nous convenons qu'en cas d'imprévu, nous ferons plutôt un appel à la générosité de nos adhérents.

Le Président,

La Trésorière,

Dominique CONVERSET

Anne GRIMAUULT